

CTS SEO

Service de l'Énergie Opérationnelle

du 26 Novembre 2021

La délégation **Force Ouvrière**  était composée de NEY Gabriel (titulaire) et de PLAINDOUX Daniel (suppléant).

La séance, présidée par le Directeur du SEO a débuté à 9 h 00. Il a précisé apprécier que l'on soit en présentiel mais regrette que la Cgt ne soit pas présente ainsi que des représentants de la Cfdt.

Le Directeur rappelle les consignes COVID et fait un point sur la transformation de la DELPIA en CSTA et CLEO.

Après lecture des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales, le Directeur nous informe vouloir réussir l'accompagnement des personnels restructurés et réorganisés.

Le 25/11/21, dans le cadre du CFMSEO, il a fait la présentation du SEO au major Général des armées.

Du 29 au 03/12/21, le SEO reçoit l'inspection des Armées.

Suite au nouveau contrat opérationnel, le SEO a demandé des effectifs supplémentaires pour les années à venir, 193 ETP supplémentaires demandés à l'EMA.

Il n'y aura pas de reprise des stations-services sans leurs mises aux normes et la mise en place de bornes de recharge pour les voitures électriques.

À ce jour, pas de date définie. Le coût est estimé à 100 M d'euros.

Le SEO s'intègre dans le marché PPLOG de la DGA pour l'achat de nouveaux véhicules citernes. Pour ce faire, le SEO a demandé un financement hors compte de commerce et a reporté ses achats en 2026.

Le budget infra a fortement été amputé par les travaux du DEMA de Toulon à cause de fortes dérives. De ce fait, plusieurs travaux sont reportés. Il manque environ 80 M d'euros.

Pour le directeur le dossier OCM est clos.

Concernant les IPDE, le site de Valence est confirmé. Il reste des travaux qui devront être pris en charge par l'USID, ces travaux pourraient impacter la date de réception avec un report vers 2026.

■ Transformation du SEO

Les projets d'instructions portant organisation et fonctionnement du CLEO, CSTA et CETSEO ont été validés.

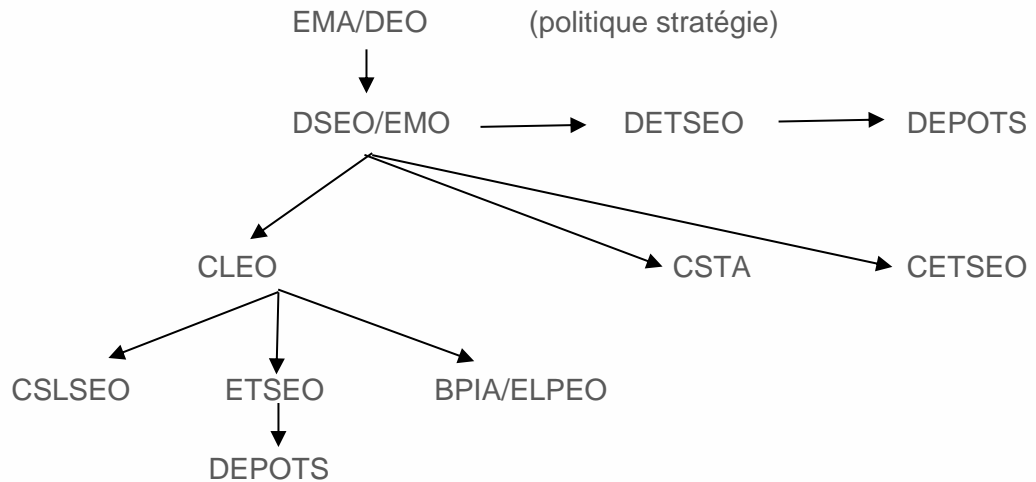


COMPTTE REINTE



Nouvelle organisation du SEO

DSEO	:	Direction du Service de l'Énergie Opérationnelle.
CLEO	:	Commandement Logistique de l'Énergie Opérationnelle (ceux qui travaillent)
CSTA	:	Centre de Soutien Technique Administratif (ceux qui donnent les moyens pour travailler)
CETSEO	:	Centre d'Expertise Technique du Service de l'Énergie Opérationnelle
CSLSEO	:	Centre de Soutien Logistique de l'Énergie Opérationnelle.
ETSEO	:	Échelons Territoriaux du Service de l'Énergie Opérationnelle
BPIA/ELPEO	:	Base Pétrolière Interarmées/École de la Logistique Pétrolière de l'Énergie Opérationnelle.



Mesures sur le moral

54 % du personnel civil est satisfait, c'est 1 point de mieux qu'au premier semestre mais trop faible.

Le Directeur regrette qu'il y ait très peu de personnel qui répond aux questionnaires en ligne environ 50 % car il s'appuie sur ces résultats pour faire sa politique auprès de l'EMA.

FO fait remarquer que le moral est en baisse car les moyens que l'on nous donne sont pas suffisants et souvent défectueux comme exemple pas de VL pour réaliser les missions, très gros problème au niveau CIRISI.

Le Directeur répond que d'autres ministères ont encore moins de moyens que nous.

FO répond qu'il faut arrêter de niveler vers le bas.

■ Politique de performance du SEO

La certification ISO 9001 va être renouvelée en 2022.

Politique de performance pour répondre à l'ambition opérationnelle, valoriser la fonction d'expert de l'énergie opérationnelle et réussir la modernisation du SEO.

■ REO

En 2022, il est réduit de 2 personnels civils, passant ainsi de 667 à 665. Le Colonel Maquignon nous informe que 169 ETP ont été demandés pour 2021 mais 0 accepté.

Pour 2022, le SEO a demandé 261 ETP dont 25 civils, 193 pour le nouveau contrat opérationnel.

Le SEO a tenu compte des problèmes rencontrés lors de la diffusion de REO 2021, les personnels concernés par des restructurations ou réorganisations (suppression de 10 postes et création de 8) seront informés par leurs Directeurs avant la sortie du REO.



COMPTTE REO



- **Plan de recrutement pour 2022** : concours 1 B, 3 C, 4139-2 et 3 3 B 15 C, essai ouvrier 8, sous contrats 1 I, 6 II et 6 niveau III.

- **Télétravail**

92 demandes pour 76 validées et 15 n'ont pas obtenue le nombre de jours demandés, il y a eu 4 refus pour poste non télétravaillable.

- **CIA**

Le SEO garde la même politique qu'en 2021.

- **Clause de revoyure**

Au titre de 2021, agents de catégorie A : 500 €, B 315 € et C 250 € (il faut 4 ans sans changement de fonction).

- **Travaux insalubres**

FO demande que les agents soient informés avant l'âge possible de départ à la retraite (au minimum 2 ans avant) de leur validité des travaux insalubres, le plus logique serait qu'une fois les 17 ans validés, l'agent en soit informé.

FO demande à l'administration de fournir aux agents les feuilles de 2019 et 2020.

Chef d'équipe, **FO** fait remarquer que le non-remplacement des CE OEP a un impact négatif important sur le fonctionnement des dépôts et demande leurs remplacements.

Actualisation de la nomenclature des professions ouvrières avec la transformation des domaines technique pour le SEO pour les professions suivantes, MMMG, MMEP, chaudronnier, traitement des métaux avec possibilité d'accès au HCC.

ASCAA pour les DEMA, la DRHMD a pris en compte la demande du SEO, cette démarche risque d'être très longue.

Un rappel a été fait sur le remboursement de 15 Euros par mois pour la mutuelle, il faut faire un dossier.

- **CONCLUSION**

Après plusieurs CTS en visioconférence, le présentiel a permis de très bons échanges avec une administration à l'écoute des organisations syndicales, donnant des réponses immédiates à notre déclaration liminaire.

Il nous a semblé avoir une oreille attentive de la part du Directeur.

Espérons qu'il en sera de même lors des prochains CTS et surtout que les paroles deviennent des actes.

Dans un contexte toutefois mouvementé, vos représentants FO restent à votre écoute pour porter vos questions et problématiques auprès de notre administration du SEO.

PARIS, le 21 décembre 2021



COMPTTE REINIO



Comité Technique Spécialisé SEO

Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs

Nous revenions à une activité normale mais le télétravail est encore d'actualité avec un problème à la mise en œuvre.

Lors du dernier CTS, vous nous avez parlé de deux jours de télétravail par semaine en référence à la circulaire du 28 avril 2021.

Un seul jour est accordé à ce jour. Pourriez-vous nous donner des explications à ce sujet et notamment pour les personnels sur des postes qui permettent le télétravail ?

Il serait bon de rappeler à toute la chaîne SEO qu'il faut dissocier le télétravail de crise, comme il a pu être mis en place depuis 2020 et celui auquel certains agents peuvent prétendre depuis que des directives gouvernementales incitent en ce sens.

Où en est-on des travaux insalubres, particulièrement pour les personnels qui se sont vus refuser un départ dans le cadre des TI, malgré des années validées par écrit ?

Pourriez-vous également nous donner la raison pour laquelle les feuilles récapitulatives de TI de 2019 et 2020 n'ont toujours pas été données à tous les agents ?

Peut-être faut-il aussi que le SEO fasse pression auprès de la DRH-MD pour que ces problématiques récurrentes cessent, car il faut prendre conscience de la souffrance que cela engendre auprès des personnels concernés.

Lors du précédent CTS, vous nous indiquiez la baisse significative du moral des personnels civils, pourriez-vous nous indiquer vos orientations sur les recherches de solutions ? Certes, la crise sanitaire n'arrange rien, mais le manque de moyens en personnels, matériel SEO ou organisme de soutien et le manque de considération des agents y sont pour beaucoup.

Dans le cadre des restructurations, pourriez-vous nous informer du suivi des dossiers en cours ?

Au précédent CTS, il était aussi évoqué une démarche auprès de la DRH-MD pour l'inscription des DEMa de Brest et Toulon au bénéfice de l'ASCAA. Pourriez-vous nous dire où en est cette demande à ce jour, sachant que c'est une action qui, nous n'en doutons pas, s'inscrit dans la durée ?

Nous avons abordé le rattachement des stations-service au SEO et votre avis avait été : « sous condition de remise aux normes avant de les intégrer ». A l'écoute de certains bruits, cela serait susceptible de se faire rapidement ; pourriez-vous nous confirmer que vous restez sur votre intention d'intégration à l'échéance 2023 ?

Pour conclure, s'agissant du PDR (Plan de recrutement), FO rappelle son attachement au recrutement par concours et essais professionnels, garants d'une ouverture sur la société civile et d'une véritable amélioration de la pyramide des âges. Ce PDR 2022 ne s'inscrit pas dans cet objectif : pour exemple, 3 recrutements par voie de concours de catégories C pour 15 recrutements de 4139-2 et 4139-3... FO ne s'est jamais opposée à ce type de recrutements mais réaffirme qu'il faut prioriser le concours et respecter les équilibres en la matière.

A la lecture du PDR, FO s'interroge également sur l'absence de recrutement de BOETH (bénéficiaires d'obligation d'emploi travailleur handicapé) sur ces 3 dernières années.

Je vous remercie de votre attention.

PARIS, le 26 novembre 2021

